

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 04983

Numéro SIREN : 353 716 160

Nom ou dénomination : ABC GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt 5237

ABC GESTION
Société Anonyme
au capital de 960.070 euros
Siège social : 12 Place des Etats-Unis – CS 70052
92547 MONTROUGE Cedex
353.716.160 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix-neuf octobre à treize heures trente,

Par visioconférence, les Administrateurs de la Société Anonyme **ABC GESTION** se sont réunis en Conseil d'administration sur convocation de son Président.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Cyril LESAGE, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- Monsieur Yves-Laurent BION, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Guillaume VELU, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Sylvain LEGOUPIL, Administrateur ;
- Madame Catherine LIM, Administrateur.

EST ABSENT :

- Monsieur Eudes COVO, Administrateur.

Madame Hélène GRANDIN DE L'EPREVIEW, Madame Constance JOIRE-NOULENS, Madame Claire HODARA, Monsieur Olivier ROUCHAUD, Monsieur Xavier CERTAIN, Monsieur Antoine CHATELARD, Monsieur BELIN Vincent et Monsieur HAGGOURD Walid assistent en qualité d'invités à la séance.

Monsieur Cyril LESAGE préside la séance.

Madame Sandie MAJOR assure les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate que la moitié au moins des Administrateurs sont présents et qu'en conséquence, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

DS
u

DS
yLB

Le Président rappelle l'ordre du jour sur lequel le Conseil d'administration a été convoqué, à savoir :

1. Lecture et approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration en date du 30 juin 2023 ;
2. Proposition de modification du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
3. Point sur l'activité ;
4. Présentation du projet du plan d'audit 2024 et des recommandations IGE ;
5. Revue et validation du support de placement du capital social ;
6. Démission de Monsieur Eudes COVO en tant qu'administrateur de la société ;
7. Proposition de cooptation de Monsieur Olivier ROUCHAUD en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Eudes COVO ;
8. Présentation et actualisation de la cartographie des conflits d'intérêts ;
9. Pouvoirs en vue des formalités ;
10. Questions diverses.

Le Président expose alors les détails des opérations visées à l'ordre du jour.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 JUIN 2023

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2023 qui est adopté sans observation par le Conseil d'administration.

2. PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Cyril LESAGE présente les modifications envisagées du Règlement intérieur.

Afin de répondre à une question du reporting LEC 29, liée à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, il est proposé de modifier le Règlement intérieur afin de préciser que :

- ABC Gestion s'inscrit dans la politique ESG définie par le Groupe Crédit Agricole SA ;
- Le Conseil d'administration revoit, et le cas échéant, approuve annuellement le document prévu à l'article L.533-22-1 II du Code monétaire financier. Cette modification ne constitue pas une obligation réglementaire mais relève d'une bonne pratique ;
- Le Conseil porte une attention particulière vis-à-vis de ces enjeux lors des prises de décision.

Il est également proposé de modifier le Règlement intérieur afin d'y ajouter des précisions d'ordre statutaire sur les délibérations pour lesquelles le Conseil ne peut statuer par des moyens de visioconférence ou télécommunication.

Le Conseil valide la proposition de modification du Règlement intérieur.

3. POINT SUR L'ACTIVITÉ

a) Encours sous gestion et évolution du nombre de gestion

Monsieur Cyril LESAGE présente le document reprenant l'évolution des encours sous gestion entre septembre 2021 et 2023. Il note une croissance continue de l'activité.

Monsieur Olivier ROUCHAUD remarque une diminution des encours de créances sur la période allant de janvier 2023 à fin juin 2023, suivie d'une augmentation des encours à compter de début juillet 2023. Monsieur Cyril LESAGE explique que les éléments suivants peuvent justifier ces variations :

- En fin d'année, les clients cèdent davantage leurs factures ;
- Les variations de l'encours des créances dépendent de l'activité des clients. En effet, la saisonnalité des factures varie d'un client à un autre.

Monsieur Cyril LESAGE explique que des difficultés sont rencontrées pour récupérer un niveau d'encours fiable des FCT via Click View. Par exemple, les encours dans Click View, respectivement des FCT Hephaistos et DemeTR, enregistraient des écarts de l'ordre de 150 Millions d'euros à fin juin 2023 et de 47 Millions d'euros à fin septembre 2023 avec notre meilleure connaissance de l'encours effectif des créances.

Monsieur Cyril LESAGE présente également la variation du nombre de factures entre fin septembre 2017 et 2023.

b) DemeTR Global

Monsieur Cyril LESAGE indique que la documentation relative au compartiment DemeTR GL a été signée le 16 octobre dernier, en date du 30 octobre prochain, afin d'accueillir deux investisseurs Mizuho et MUFG et son conduit Albion.

Ces deux investisseurs vont apporter environ 600 Millions d'euros de financement senior et laissent la place pour encore 400 millions d'euros d'un nouvel investisseur senior.

Il reste encore des éléments de finalisation sur lesquels les équipes travaillent, notamment les reportings pour un financement début novembre.

c) Rapport LEC29

Monsieur Cyril LESAGE présente le rapport LEC29 sur l'exercice 2022 et publié en 2023.

Il rappelle que l'article 29 de la Loi Energie Climat détaille les informations qui doivent être publiées dans un rapport extra-financier (appelé « Rapport LEC29 ») par les acteurs financiers. ABC Gestion entre dans le champ d'application de l'article 29.

Les principaux critères pour les obligations de publication des indicateurs de durabilité des sociétés concernent les EIP de +500 employés avec un total bilan supérieur à 20 M€ et un CA supérieur à 40M€. Ce qui exclut ESTER, CAIRS et ABC Gestion.

Cependant de par son activité de société de gestion, ABC Gestion doit produire un rapport pour les fonds en gestion.

ABC Gestion s'inscrit dans la politique ESG du Groupe Crédit Agricole. Par conséquent, ABC Gestion s'est basé sur la politique du Groupe pour remplir son rapport.

Monsieur Cyril LESAGE indique que le rapport comprend des données quantitatives. ABC Gestion doit notamment communiquer la part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie. Pour ce faire, il a été nécessaire de récupérer les informations suivantes :

- Pour chaque cédant, les encours des fonds ont été récupérés via nos systèmes ;
- CACIB a fourni le pourcentage d'alignement à la taxonomie par cédant.

Il en résulte un alignement par rapport à la taxonomie de 17,7% sur un encours représentatif de 36% en volume et 45% des refinancements.

Un important travail de documentation des justifications des calculs a été effectué.

Monsieur Guillaume VELU demande la raison pour laquelle la part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie a été déclarée comme une donnée « non disponible ». Monsieur Cyril LESAGE explique que certaines sociétés n'ont pas à publier de données relatives au rapport LEC29 car elles n'entrent pas dans le champ d'application défini par l'AMF. Une démarche prudente a été adoptée dans l'élaboration du rapport LEC29. Ainsi, seules les données dont la fiabilité était forte ont été publiées.

Monsieur Sylvain LEGOUPIL demande si un dispositif de contrôle relatif au rapport LEC29 se fera tout au long de l'année. Monsieur Cyril LESAGE explique que les calculs se feront uniquement à la fin de l'année car le rapport LEC29 doit être publié annuellement dans un délai de 6 mois suivant la clôture de l'exercice. Le dispositif de production et réglementaire n'est pas encore mature même si le dispositif dans la cartographie des contrôles a déjà été mis en place.

Monsieur Cyril LESAGE indique que, dans la mesure du possible, le projet de rapport LEC29 sera présenté au Conseil d'administration avant sa publication.

Un travail en collaboration avec différents interlocuteurs a été effectué afin de communiquer des informations qualitatives et quantitatives arrêtées au 31/12/2022. Ces interlocuteurs sont les suivants : une équipe d'avocats de CACIB, CPL, FIX, un cabinet d'avocat externe, des acteurs de place similaires à ABC Gestion et le Responsable ESG chez ESTER.

Le cabinet d'avocat, Herbert Smith Freehills (HSF), a produit un mémorandum sur l'applicabilité du régime de la garantie des services de gestion et des dispositions du décret n°2021-663 du 27 mai 2021, « dit décret LEC29 ».

Les coûts engagés par ABC Gestion en 2023 pour la production du rapport LEC29 et le sujet SFDR s'élèveraient à environ 30KEUR.

L'assujettissement à l'article 29 de la Loi Energie Climat impose une publication sur le site Internet de l'entité concerné, sur le site de l'ADEME ainsi qu'une déclaration à l'AMF via le site ROSA. La publication du rapport LEC29 sur l'exercice 2022 a été effectuée sur le site de l'ADEME ainsi que sur le site ROSA. Il est envisagé de publier le rapport LEC29 sur le site Internet de CACIB. ABC Gestion n'ayant pas de site propre, nous attendons le retour de CACIB sur ce point. Monsieur Cyril LESAGE ajoute que CACIB, en rassemblant tous les rapports LEC29 de ses sociétés de gestion sur son site Internet, pourrait exercer avec plus de facilité son rôle de surveillance consolidée.

Des discussions sont en cours afin de définir l'organisation à mettre en place afin d'identifier et récolter un maximum d'informations complémentaires permettant de produire le rapport LEC29 à partir de l'année prochaine.

Il existe également des textes d'application spécifiques au SGP, dans ce cadre, nous regardons également avec le Groupe CACIB et les avocats les textes SFDR et leur potentielle application à la société de gestion, notamment la classification des fonds en articles 6, 7 ou 8. L'AMF a communiqué cette semaine le résultat de contrôles effectués sur un panel de sociétés de gestion avec des fonds ESR qui nous donne des indications sur les attentes du régulateur et les points d'attention.

Monsieur Sylvain LEGOUPIL précise qu'il est important que ABC Gestion soit en mesure de justifier les données publiées. Il demande si des contrôles sont en place afin d'assurer une vérification de l'exactitude des données. Monsieur Cyril LESAGE indique que les rapports réglementaires ont été intégrés dans la cartographie des risques suite à une recommandation de l'IGE. Il reste encore opérationnellement à écrire une procédure qui permettra aux contrôleurs de reproduire les éléments et que réglementairement l'application est progressive donc la mise en place du dispositif et des contrôles liés va prendre quelques années.

Monsieur Cyril LESAGE ajoute que l'organisation d'ateliers avec Madame Hélène GRANDIN DE L'EPREVIER et Madame Claire HODARA est envisagée. Ces ateliers viseraient à :

- Leur exposer la manière dont les calculs sont actuellement effectués ;

- D'établir la manière dont elles pourraient vérifier l'exactitude des résultats en reproduisant le calcul de manière indépendante.
- d) *Le logo d'ABC Gestion*

Monsieur Cyril LESAGE indique que des démarches ont été engagées auprès du service communication de CACIB afin d'étudier la réalisation d'un nouveau logo d'ABC Gestion s'inscrivant dans la charte graphique du Groupe permettant ainsi lors des communications externes une meilleure assimilation visuelle au Groupe Crédit Agricole SA.

e) *Les auditeurs*

Monsieur Cyril LESAGE informe le Conseil d'un changement d'associés chez PwC.

Monsieur Philippe CHEVALIER continuerait à être associé en charge des fonds mais le nouvel associé pour la société de gestion ne serait plus Madame Anna MASLOVA. Nous attendons les nouvelles lettres de mission.

Monsieur Cyril LESAGE informe le Conseil de l'arrivée de MAZARS en tant que commissaires aux comptes sur les fonds DemeTR.

f) *Natixis dépositaire*

Monsieur Cyril LESAGE informe le Conseil des éléments suivants :

- Un accord a enfin été conclu avec Natixis Dépositaire le 18 octobre 2023 avec une signature prévue dans la semaine. Les travaux avaient commencé en octobre 2021.
- Un rapport de Natixis avec notamment des points d'attention sur la Data Quality du client nous a été remonté. Des travaux ont été entamés afin d'enrichir les éléments communiqués par Natixis dans l'idée de préparer une réponse au client.
- Des désaccords existent concernant le rapport dépositaire de Natixis. Natixis remonte des recommandations sur des sujets qui ne sont pas de la responsabilité d'ABC Gestion. Monsieur Cyril LESAGE précise que ces recommandations font l'objet d'une attention particulière.

g) *Garantie des services d'investissement*

Un mémorandum a été commandé au cabinet HSF afin d'évaluer si la *Garantie des services d'investissement*, qui est un service cousin de la garantie des dépôts, a vocation à s'appliquer à l'activité d'ABC Gestion. Ce mécanisme vise à couvrir l'incapacité d'une société de gestion à rembourser ou restituer aux investisseurs les instruments financiers et espèces associées, notamment dans le cas où la société de gestion ferait faillite.

Le mémorandum conclut sur une recommandation d'adhésion au mécanisme de garantie des services de gestion.

Les investisseurs qui seraient concernés sont des investisseurs corporates européens type LMA et Magenta pour un encours maximal de 20 000 euros par position.

Cette adhésion générerait un coût pour ABC Gestion, et nécessiterait de remonter des données au fonds de garantie des dépôts et de résolution.

Le fonds de l'analyse et des garanties reste assez peu clair, le recours à un autre cabinet d'avocat est envisagé dans le but de solliciter un second avis. Des discussions sont également envisagées avec Eurotitrisation et BNP, des acteurs de places similaires à ABC Gestion.

Ce point reste à l'étude.

h) Le site Internet d'ABC Gestion

Monsieur Cyril LESAGE explique que deux solutions sont envisagées pour publier le rapport LEC29 sur un site Internet :

- Comme évoqué précédemment, la première solution envisagée consisterait à publier le rapport LEC29 sur le site de CACIB.
- La seconde solution serait de créer un site Internet ABC Gestion dont la seule vocation serait de publier le rapport LEC29. Cette solution représenterait un coût pour ABC Gestion.

Monsieur Cyril LESAGE indique que pour l'instant la première solution est privilégiée et qu'un retour est attendu de la part de CACIB à ce sujet.

i) Le nouvel FCT pour Iliad

CACIB envisage de mettre en place un nouveau fonds d'environ 700 Millions d'euros pour Iliad avec le CIC et la SG, qui pourrait être géré par ABC Gestion et dont la part de CACIB serait refinancée par le FCT Hephaistos.

j) Actualisation des statuts

Nous entamons des travaux afin de mettre à jour les statuts de la société, afin notamment d'intégrer des normes Groupe CACIB et de supprimer l'obligation pour les administrateurs d'être titulaires d'une action.

4. PRÉSENTATION DU PROJET DU PLAN D'AUDIT 2024 ET DES RECOMMANDATIONS IGE

Monsieur Cyril LESAGE donne la parole à Madame Constance JOIRE-NOULENS pour présenter le plan d'audit interne 2024.

Madame Constance JOIRE-NOULENS rappelle le contexte à savoir l'établissement du plan d'audit pour l'année prochaine au vu de l'évolution du profil de risque d'ABC GESTION afin de déterminer selon une approche par les risques, les sujets qui doivent être couverts par la mission d'audit.

Madame Constance JOIRE-NOULENS rappelle que le contrôle périodique a été délégué par ABC Gestion à l'IGE CACIB sous la responsabilité du RCCI d'ABC Gestion, au travers d'une convention.

Le plan d'audit d'ABC Gestion a été conçu de manière itérative, en tenant compte notamment des points d'attention des dirigeants et membres du Conseil d'Administration d'ABC Gestion.

Il fait partie du plan d'audit de CACIB, dont la validation définitive devrait se faire lors de sa présentation le 2 novembre 2023.

En terme d'évolutions externes, Madame Constance JOIRE-NOULENS note l'attention de l'AMF sur les sujets ESG :

- Rapport LEC29 à remettre pour la première fois en 2023 ;
- Des demandes d'informations de l'AMF sur les sujets ESG ;

Concernant l'activité, elle mentionne les éléments suivants :

- L'augmentation des actifs sous gestion. Elle note que l'AMF considère qu'au-delà de 30 milliards d'euros d'encours, une société gestion peut faire courir un risque systémique. Au 30 septembre 2023, l'encours des créances d'ABC Gestion est à 24,7 milliards d'euros.
- La mise en place de la plateforme de syndication ;
- L'augmentation du nombre de gestion synonyme d'augmentation de l'activité ;
- L'entrée de deux investisseurs japonais dans le FCT DemeTR.

Elle rappelle également les évolutions internes d'organisation :

- L'équipe Middle est stable et a bénéficié d'un ETP supplémentaire en 2022 ;
- Le reporting de taxe US est à présent en production ;
- Un point d'attention est porté sur la qualité de la donnée ;
- Le projet de refonte du système IT Titrisation dont la fin est prévue en 2027 ;

Madame Constance JOIRE-NOULENS présente les principaux points d'attention par catégorie de risque :

- Le sujet : organisation de la fonction dépositaire ;
- La qualité de la donnée en particulier concernant le FCT Hephaistos ;
- Le risque IT : le système SIS a montré ses limites c'est entre autre la raison pour laquelle le projet de refonte du système IT a été lancé ;
- Le monitoring par l'AMF est accru avec notamment un FRARAC de plus en plus dense.

Elle indique qu'une mission est en cours sur la qualité de la donnée de certains rapports, dont le FRARAC.

Elle présente la stratégie d'audit et sa potentielle évolution.

La mission de l'année prochaine débutera en septembre. Les points suivants feront l'objet de vigilance :

- La gouvernance ;
- L'indépendance du Middle Office ;
- Le FRARAC ;
- DemeTR et la maîtrise du risque opérationnel.
- Les reportings fiscaux et ESG ;
- Les prestations de CACIB.

En termes de ressources, 60j/homme seront dédiés à ABC Gestion et des jours/hommes de la mission globale Securitisation couvriront des prestations de CACIB pour ABC Gestion.

Madame Catherine LIM demande des précisions sur les enjeux de Data Quality pour ABC Gestion. Monsieur Cyril LESAGE explique que SIS, le système de gestion, contient toutes les données. Des difficultés sont rencontrées dans l'obtention d'une vision précise des encours des fonds. Le niveau des encours peut varier dans le temps pour une date donnée, ce qui rend la justification des données difficiles.

Le Conseil remercie Madame Constance JOIRE-NOULENS pour sa présentation.

Le Président propose au Conseil d'approuver le plan d'audit présenté.

Le Conseil valide la proposition de plan d'audit présenté.

5. REVUE ET VALIDATION DU SUPPORT DE PLACEMENT DU CAPITAL SOCIAL

Le Président rappelle la politique actuelle de placement du capital social d'ABC Gestion et la disponibilité de ce dernier, conformément au RG AMF 317-3 :

« I.- Les fonds propres d'une société de gestion de portefeuille, y compris les fonds propres supplémentaires, doivent être placés dans des actifs liquides ou des actifs aisément convertibles en liquidités à court terme et ne comportant pas de positions spéculatives. »

Monsieur Cyril LESAGE rappelle la politique de placement actuelle qui autorise la Direction à placer le capital social de la société chez CACIB sur une durée maximale de 3 mois ou de le placer sur le compte bancaire ouvert chez CACIB afin de pouvoir bénéficier des hausses de taux, sans prendre de risque significatif de liquidité.

Il présente un récapitulatif des placements effectués au cours de l'année 2023 :

Placement ABC Gestion - Certificat de dépôt CACIB 2023			
Montant placé	Date de début	Date de maturité	Taux
959 000,00 €	13/01/2023	13/04/2023	1,620%
959 000,00 €	13/04/2023	13/07/2023	3,075%
959 000,00 €	13/07/2023	13/10/2023	3,760%
959 000,00 €	13/10/2023	15/01/2024	3,990%

La rémunération suit la variation de l'Euribor 3 mois et devrait rapporter plus de 30K€ à la société sur l'année.

Monsieur Cyril LESAGE explique qu'une partie des liquidités est placée sur un certificat de dépôt auprès de CACIB et une autre partie est laissée sur les comptes bancaires de la société. Après revue des critères de pertinence du choix de placement du Capital Social, les membres du Conseil d'administration échangent sur son éventuel maintien sur le compte bancaire de la Société chez CA-CIB, qui revêt les avantages suivants :

- Liquidité du Capital Social à tout moment ;
- Placement très peu risqué : la notation crédit de Crédit Agricole CIB est à ce jour satisfaisante. La politique de placement sera immédiatement réétudiée par le Conseil d'administration en cas de dégradation de ce rating ;
- La rémunération est avantageuse par rapport aux autres types de placement. Le Conseil d'administration décide de placer le Capital Social de la société sur un certificat de dépôt proposé par CACIB.

Le Conseil valide le maintien de la politique de placement actuelle.

6. DÉMISSION DE MONSIEUR EUDES COVO EN TANT QU'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ

Les Administrateurs ont reçu communication préalable au Conseil de ce jour de la lettre de démission de Monsieur Eudes COVO.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Eudes COVO, remercie Monsieur COVO pour son implication dans la société et pour le travail effectué au titre de ses fonctions d'administrateur.

Son premier mandat d'administrateur date de décembre 2007, soit il y a près de 16 ans.

Le Conseil d'administration prend acte de sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet à l'issue de la présente réunion du Conseil d'administration.

7. PROPOSITION DE COOPTATION DE MONSIEUR OLIVIER ROUCHAUD EN TANT QU'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR EUDES COVO

Le Président indique qu'en raison de la démission de Monsieur Eudes COVO de ses fonctions d'Administrateur, un siège d'Administrateur est rendu vacant.

Le Président précise au Conseil que le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au Conseil de procéder à une nomination par cooptation, conformément aux dispositions de l'article L.225-24 alinéa 1 du Code de commerce.

Il propose la candidature de Monsieur Olivier ROUCHAUD et indique notamment les conclusions suivantes :

- Il est relevé que Monsieur Olivier ROUCHAUD n'occupe pas actuellement de poste ni de mandat susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou une problématique de cumul de mandat et est donc apte à consacrer un temps suffisant à cette fonction ;
- Les mandats envisagés pour Monsieur Olivier ROUCHAUD au sein de CAIRS et d'ESTER ne sont pas des mandats exécutifs et donc peu susceptibles d'entraîner de créer des conflits d'intérêts. Par ailleurs, Monsieur Olivier ROUCHAUD en tant que COO de la titrisation sera le représentant du principal prestataire d'ABC Gestion ;
- Il est constaté, après réception du casier judiciaire, de la déclaration d'honorabilité et de la lettre de non condamnation, que Monsieur Olivier ROUCHAUD dispose de la réputation et de l'honorabilité nécessaires pour garantir une gestion saine et prudente d'ABC GESTION ;
- Il est constaté que le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes selon le Code de commerce (art. L. 225-17). Le Conseil reste composé de 5 hommes et 1 femme et, après recherche, il n'est pas identifié de femme susceptible de reprendre le poste. Le remplacement de

Monsieur Eudes COVO par Monsieur Olivier ROUCHAUD n'entraîne pas de modification de l'équilibre homme/femme en place ;

- Le Président du Conseil, après analyse du CV, constate que Monsieur Olivier ROUCHAUD indique disposer des connaissances, compétences et de l'expérience nécessaires pour mener à bien ses missions d'administrateur au sein d'ABC GESTION.

Monsieur Olivier ROUCHAUD respecte les conditions statutaires à savoir, être âgé de moins de 70 ans au jour de sa nomination. Il faudra qu'il acquiert une action dans les 6 mois de sa nomination.

Il ajoute que, conformément aux règles en place au sein du Groupe CACIB, ce mandat a fait l'objet d'une présentation lors du COMEX de CACIB qui s'est déroulé le 18 octobre 2023, au cours duquel il y a eu une approbation de cette cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de coopter en remplacement de Monsieur Eudes COVO, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

Monsieur Olivier ROUCHAUD

Né le 30/07/1976 à Cognac

demeurant au 18 cour des petites écuries 75010 Paris
de nationalité Française

en qualité d'administrateur, avec effet à l'issue du présent Conseil d'administration et pour la durée restante du mandat de son prédécesseur Monsieur Covo, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028 qui se tiendra en 2029.

Monsieur Olivier ROUCHAUD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de nombre de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Vote:

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité de 5 voix sur 5 voix.

8. PRÉSENTATION ET ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Monsieur Cyril LESAGE, en tant que RCCI, présente au Conseil d'administration la mise à jour de la cartographie des conflits d'intérêts, effectuée en collaboration avec les départements de la conformité et d'ORU de CACIB et, qui intègre les mises à jour des procédures CACIB ainsi qu'une actualisation de la matrice de suivi des conflits d'intérêts.

Il indique qu'une nouvelle catégorie de conflit d'intérêt a été ajoutée, tenant compte de la mise en place du FCT DemeTR en aval du FCT Hephaistos Multi devises.

Le Conseil prend note de cette mise à jour et approuve la mise à jour de la cartographie des conflits d'intérêts.

Le Conseil remercie Monsieur LESAGE pour sa présentation.

9. POUVOIR EN VUE DES FORMALITÉS

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

10. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le Président de séance précise qu'aucun incident n'a perturbé le déroulement de la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et un administrateur.

DocuSigned by:

ACEC630429B6493...

Le Président du Conseil d'administration
Monsieur Cyril LESAGE

DocuSigned by:

AD2561725FE54E0...

Un Administrateur
Monsieur Yves-Laurent BION